

2009/1631 - Attribution de subventions d'un montant global de 8 900 € à des associations étudiantes et à des organismes de l'enseignement supérieur pour l'organisation de diverses manifestations (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 10/08/2009, p. 1411)

Rapporteur : M. ARRUE Jean-François

M. ARRUE Jean-François, rapporteur : Ce rapport porte sur l'attribution de subventions à diverses associations étudiantes agissant dans les domaines de la culture, de la solidarité et de l'animation sous toutes ses formes.

Nous considérons en effet que le temps que nos jeunes concitoyens consacrent aux études supérieures ne doit pas être seulement un temps de formation académique ou professionnel, mais qu'il doit être également une période d'éducation à la citoyenneté et à l'humanisme, et nous favorisons naturellement les initiatives qui vont dans ce sens.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)